



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
48

Séance du 8 octobre 2024

Objet

Contrat de projet

Médiation Sociale et  
Éducative

Année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Gautier qui donne pouvoir à Madame Torlay.

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Madame Abi Fadel  
Madame Denigot  
Monsieur Lemonnier  
Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	8
Votants	9

**Vote**

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**CONTRAT DE PROJET**  
-----  
**MÉDIATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE**  
-----  
**ANNÉE 2024**  
-----

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue dans le Code Général de la Fonction Publique et notamment aux articles L. 313-1 et L. 332-24. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Description du projet :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Redon s'est engagé dans la rédaction d'un Projet Social Municipal, sa mise en œuvre nécessite un plan d'actions décliné en mode projet. Il est proposé la création d'un contrat de projet de la manière suivante :

Description du poste :

Sous l'autorité de la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le.a Médiateur.trice Social et Éducatif est amené.e à exercer les missions suivantes :

- Sur la thématique du logement :
  - . Participer à la commission de proposition de logement social et apporter son expertise du terrain pour le choix des candidats.
  - . Évaluer et suivre les problématiques liées à l'habitat indigne en assurant l'accompagnement social et le suivi des situations sur le long terme.
  - . Participer à la commission HYLO ainsi qu'aux réunions de coordination avec les partenaires sur les situations.
  - . Contribuer à la résolution de situations complexes de troubles de voisinage.
- Sur l'accompagnement social et en lien avec le travailleur social du CCAS, accompagner les personnes en difficultés sur le terrain :

- Accompagner les personnes afin qu'elles retrouvent leur capacité d'agir pour être actrices de leur développement, mais aussi renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leur lieu de vie.
  - Accompagner les personnes vers une autonomie financière, administrative et sociale.
  - Aider aux démarches administratives complexes et/ou dématérialisées : orientation vers les structures de droit commun.
  - Orienter vers et/ou mobiliser les dispositifs/solutions existants.
  - Être le relais du travailleur social dans les situations nécessitant des visites à domicile.
  - Travailler en collaboration avec le réseau des partenaires afin de prévenir les expulsions.
- Sur les autres activités du CCAS et notamment la mise en œuvre du Projet Social Municipal :
- . Être en appui du référent accès aux droits dans la mise en œuvre de l'expérimentation 100 % recours aux droits : être force de proposition sur les démarches d'aller-vers à mettre en œuvre.
  - . Être en appui des services du CCAS pour les actions de prévention, de rupture de l'isolement social : clubs de retraités, jardins familiaux, repas des aînés ou autres manifestations organisées par le CCAS.
  - . Faciliter la mise en œuvre des projets.
  - . Contribuer à la mise en œuvre des plans de prévention (canicule, grand froid, ...).
- Assurer la médiation sociale et éducative sur les quartiers d'habitat social,
- Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'insertion sociale, le logement, la santé et le domaine socio-éducatif.

Proposition de création d'un poste :

- Catégorie : B
- Filière : Médico-sociale ou Animation
- Grade : Moniteur-Éducateur ou animateur
- Indice brut maximum : 452
- Emploi : Médiateur.trice Social et Éducatif
- Temps de travail : Temps non complet (22.75 heures hebdomadaires). - Le planning de ce poste est compatible avec le planning du poste de médiateur.trice social.e et éducatif.ve à 12.25/35e créé par la Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté (DSEC) de la Ville de Redon pour proposer un poste à temps complet sur les deux établissements.
- Période de création : 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2026

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- Evaluer l'accompagnement de terrain des publics et leur capacité à devenir autonomes dans leurs démarches suite à cet accompagnement. **Objectif : + 20 %**
- Estimer l'impact d'un suivi régulier et renforcé des situations d'incurie qui doit permettre une réduction du renouvellement des situations. **Objectif : + 20 %**
- Assurer la continuité de la commission Hylo et lui donner de la visibilité par rapport aux partenaires. **Objectif : + 30 %**
- Evaluer le travail de terrain qui doit permettre d'agir sur les situations en amont plutôt que d'intervenir dans l'urgence. **Objectif : + 20 %**

- Apprécier les actions menées auprès des habitants et évaluer leur impact sur les conséquences de l'isolement social. **Objectif : + 20 %**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-24,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique territoriale modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la création du contrat de projet, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

